

BULLET



PREAVIS MUNICIPAL No 32-2014

Bullet, le 10 novembre 2014
Au conseil communal de et à Bullet

Acquisition d'une surface de 900 m² du bien-fonds n° 133, propriété de la communauté héréditaire Arthur Thévenaz en faveur de la Commune de Bullet

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les propriétaires de la parcelle n° **133** à Bullet mettent en vente leur bien, selon le plan annexé. Actuellement la parcelle n° 133, avec à l'EST le bâtiment ECA n°120 est en phase de fractionnement. Une surface de 900 m² en zone de village A est en vente avec une servitude d'accès à constituer (voir plan annexé).

Nous précisons que la parcelle n° 143 de 434 m² (située en zone de village A) est propriété de la Commune de Bullet, ainsi que la parcelle « DP 1008 » (domaine public).

Nous constatons que nous avons toujours plus de problème lié au parcage de véhicules, et plus particulièrement durant la saison hivernale. Afin de réaménager notre place du village – dans un délai qui n'est pas déterminé - et pour disposer d'un maximum de possibilités – nous vous proposons de nous porter acquéreur de cette parcelle en constitution de 900 m².


Nous avons pris contact avec les propriétaires, et nous leur avons fait une offre – sous réserve de la décision du Conseil communal – **au prix de 120.-/m², soit Chf 108'000.-**, montant qui a été accepté par les propriétaires du bien-fonds, les frais d'acquisition (notaire) sont à la charge de la Commune. L'agence immobilière contactée dans un premier temps avait fixé le prix à Chf 130'000.-.


Les occasions d'acheter du terrain au centre du village ne se présentent que très rarement, et après réflexion, nous avons décidé de profiter de cette opportunité qui pourra nous permettre d'améliorer la situation du centre du village. Il est bien clair qu'en cas de non réalisation de cet aménagement, cette parcelle reste en zone de construction.


Conclusion

- ❖ **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les démarches pour l'acquisition d'une surface de 900 m² de la parcelle n°133. Propriété de la communauté héréditaire Arthur Thévenaz;
- ❖ **D'accorder** le crédit nécessaire de Chf 108'000.- + les frais de notaire. Le compte 9123.32.2014 est ouvert au bilan à cet effet ;
- ❖ **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- ❖ **D'amortir** cet investissement sur une période de 15 ans par le compte 340.3312.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic →  J.-F. Paillard



Le Secrétaire :  M. Thévenaz

Annexes mentionnées

Délégué municipal : M. Michel Bornoz

Guichet cartographique cantonal

